

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUILLET 2025 à 20 H 30

Le dix-sept juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10 juillet 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix) : M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Neuf dont trois pouvoirs) :

M. Jacques RÉGNIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. David LESUR)

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

Mme Catherine JEANTROUX (pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)

Mme Marion CHOFFEL

M. Guy VACHON

M. Yves DELORME

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2025.033 : Budget Primitif 2025 - Décision modificative n°1

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à une délibération modificative afin de réajuster les dépenses prévues au budget.

Ces dépenses tiennent compte de l'ajustement au vu du réalisé, notamment sur la subvention au CCAS qui est augmentée de 20 000 € au chapitre 65 suite à l'augmentation des frais de portage des repas. Le chapitre 011 est augmentée de 31 000 € pour tenir compte notamment de l'augmentation des frais d'énergie (+10 000 €). La signature du bon de commande avec KACILEO pour la mise en place d'un audit RH sur l'organisation de Sainte-Colombe (+11 000 €) est également prise en compte, de même que les frais de publication pour le journal municipal de Sainte-Colombe (+7000 €). Enfin, le chapitre 67 est augmenté de 7000 € pour annuler des titres sur exercices antérieurs.

Le budget est équilibré en section de fonctionnement grâce à des recettes fiscales plus élevées que prévu au chapitre 73 (+42 297 €), des recettes perçues au titre du FCTVA en fonctionnement qui n'étaient pas prévues au budget (+3703 €), et divers remboursements exceptionnels (remboursements EDF, remboursements assurance).

Le chapitre 21 est augmentée de 34 513,09 € pour tenir compte de divers devis qui ont été ajoutés et non prévus initialement. La section d'investissement est équilibrée grâce à des recettes plus élevées que prévu sur la taxe d'aménagement (+15 580,28 €), le FCTVA (+1 303,81 €) et le chapitre 13 suite à une notification de subvention de la part de l'Etat au titre de la DETR pour le projet du city Stade (+ 17 629 €).

Il convient donc de se prononcer sur les opérations figurant sur la décision modificative annexée à la présente délibération.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 du Budget principal de la commune

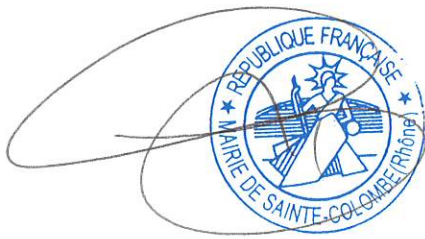
Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles,

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 069-216901892-20250717-2025_000033-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

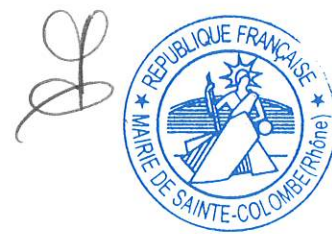
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au BP 2025 telle que définie ci-après.

Le secrétaire de séance
Pascal DANCETTE



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 17 Juillet 2025

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 18/07/2025
Affiché le : 18/07/2025

Compte	Chapitre		Recettes	Dépenses
60612	011	Énergie - Électricité		10 000,00 €
613		Locations		3 000,00 €
617		Etudes et recherches		11 000,00 €
623		Publicité, publications, relations publiques		7 000,00 €
673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)		7 000,00 €
657363		CCAS/CIAS		20 000,00 €
744	74	FCTVA (fonctionnement)	3 703,00 €	
73111	73	Impôts directs locaux	42 297,00 €	
75888	75	Autres	5 000,00 €	
773	77	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	7 000,00 €	
Total fonctionnement			58 000,00 €	58 000,00 €
10222	10	FCTVA (investissement)	1 303,81 €	
10226	10	Taxe d'aménagement	15 580,28 €	
1321	13	État et établissements nationaux	17 629,00 €	
212	21	Agencements et aménagements de terrains		5 520,00 €
2135	21	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		6 360,00 €
2184	21	Matériel de bureau et mobilier		3 047,00 €
2131	21	Bâtiments publics		19 586,09 €
Total investissement			34 513,09 €	34 513,09 €

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le



ID : 069-216901892-20250717-2025_000033-DE